



ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

GUIDE DE L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

À LIRE AVANT DE COMPLÉTER LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Avant de vous inscrire ou réinscrire à l'Université de Lorraine, **tout étudiant en formation initiale** devra se connecter sur le site :

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

- ✓ Puis vous devrez vous créer un compte **ou** vous connecter avec vos identifiants CROUS
- ✓ Vous devrez indiquer votre situation – en fonction de celle-ci, vous devrez vous acquitter, en ligne, de la contribution d'un montant de 105 € (les étudiants boursiers seront exonérés du paiement, mais pas de la procédure)
- ✓ Enfin, vous devrez récupérer le n° unique CVEC qui vous sera attribué. Ce numéro est personnel et vous est attribué que vous payez ou non la contribution.

Aucune inscription ne pourra être finalisée sans ce n° CVEC ^(*)

^(*) Contribution Vie Etudiante et de Campus

Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention ».
(article L. 841-5 du code de l'éducation)

Les stagiaires de formation continue ne sont pas concernés par cette procédure.

à Nancy

30, rue du Jardin Botanique
54600 – VILLERS LES NANCY
Tél : 03.72.74.67.10
Fax : 03.72.74.67.12

à Épinal

1, rue Charles Perrault
88000 – EPINAL
Tél : 03.72.74.97.49

À partir du 10 juillet 2025 et avant le début des cours, procédez à votre inscription ou réinscription administrative annuelle en ligne en vous connectant sur le site :

<https://inscriptions.univ-lorraine.fr> ou <https://reinscriptions.univ-lorraine.fr>

Les documents à télécharger sont disponibles sur le site de la Faculté des Sciences du Sport :

[https://staps-nancy.univ-lorraine.fr/\(rubrique : scolarité\)](https://staps-nancy.univ-lorraine.fr/(rubrique : scolarité))

PIECES A FOURNIR	1ère inscription à la Faculté du Sport	Réinscription à la Faculté du Sport
Transfert de dossier universitaire <i>si vous avez déjà été inscrit dans un autre établissement que l'Université de Lorraine</i>	X (voir § transfert)	
Lettre d'admission <i>pour les étudiants acceptés sur dossier (ex : VA...)</i>	X	
Photos d'identité <i>préciser au dos de chacune vos nom, prénom et promotion</i>	1	
Extrait acte de naissance ou photocopie du livret de famille (parents + étudiant concerné)	X	
Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	X	
Autorisation parentale pour mineur uniquement (document à télécharger)	X	
Certificat médical (document à télécharger)	X	
Photocopie de l'attestation de recensement <i>délivrée par la mairie de votre domicile</i>	X	
Photocopie du certificat de participation à la journée d'appel à la défense	X	
Relevé des notes du baccalauréat <i>fournir une photocopie</i>	X	
Dernier diplôme obtenu <i>fournir une photocopie</i>	X	
Assurance responsabilité civile OBLIGATOIRE couvrant l'année universitaire 2025-2026 <i>joindre un justificatif</i>	X	
ETUDIANTS SALARIES <i>- fournir une photocopie de votre contrat de travail - dispense d'assiduité (régime spécial d'études)</i> (document à télécharger)	X	
ETUDIANTS ETRANGERS <i>fournir une photocopie du passeport avec visa "long séjour étudiant" et titre de séjour</i>	X	

Transmettre, sous huit jours par voie postale, **uniquement les pièces non déposées en ligne** (exemple : certificat médical, chèque pour le paiement...)

Règlement des droits de scolarité : pas de numéraire

- En ligne, par carte bancaire en 1 fois
- En ligne, par carte bancaire en 3 prélèvements et ce, pour une inscription réalisée impérativement en ligne avant le 31 août 2025. Celui-ci doit être réalisé avec une CB dont la date de validité couvre la durée des prélèvements.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

TRANSFERT DE DOSSIER

Si vous avez déjà été inscrit dans une faculté, vous devez contacter le Service de la Scolarité de celle-ci afin qu'il procède au transfert de votre dossier universitaire dans les plus brefs délais (sauf pour les étudiants de l'Université de Lorraine). **Celui-ci devra parvenir au Service de la Scolarité avant votre inscription.**

En cas de renonciation ou de changement de filière, l'étudiant ne peut pas prétendre au remboursement des droits de scolarité.

CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Codes	Professions	Codes	Professions
10	Agriculteurs exploitants	47	Techniciens
21	Artisans	48	Contremaîtres, agents de maîtrise
22	Commerçants et assimilés	52	Employés civils et agents de service de la Fonction Publique
23	Chef d'entreprise de 10 salariés ou plus	53	Policiers et militaires
31	Professions libérales	54	Employés administratifs d'entreprise
33	Cadres de la Fonction Publique	55	Employés de commerce
34	Professeurs, professions scientifiques	56	Personnels des services directs aux particuliers
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	61	Ouvriers qualifiés
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	66	Ouvriers non qualifiés
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	69	Ouvriers agricoles
42	Instituteurs et assimilés	71	Anciens agriculteurs exploitants
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	72	Anciens artisans, commerçants, chef d'entreprise
44	Clergé, religieux	73	Anciens cadres et professions intermédiaires
45	Professions intermédiaires administratives de la Fonction Publique	76	Anciens employés et ouvriers
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
		82	Autres personnes sans activité professionnelle
		99	Non renseigné – Inconnu ou sans objet

Remarque : les demandeurs d'emploi sont codés dans leur ancienne profession

COUVERTURE SOCIALE

RESPONSABILITE CIVILE

Tout étudiant inscrit à la Faculté des Sciences du Sport doit posséder obligatoirement une assurance responsabilité civile en raison des stages intégrés au cursus (joindre un justificatif).

SÉCURITÉ SOCIALE

Tous les étudiants sont affiliés au régime général ou celui de leurs parents.

	1 ^{ère} INSCRIPTION dans l'enseignement supérieur	RE-INSCRIPTION dans l'enseignement supérieur
	<i>nouveau bachelier, reprise d'études</i>	<i>déjà étudiant l'an dernier</i>
Étudiant français	Aucune démarche à réaliser : vous restez affilié à votre organisme de Sécurité Sociale actuel (ex : CPAM, MSA...)	Aucune démarche à réaliser : vous serez automatiquement rattaché à la CPAM de votre lieu de résidence
	<i>jamais affilié à un organisme de Sécurité Sociale français</i>	<i>déjà étudiant en France l'an dernier</i>
Étudiant étranger	Inscription à la Sécurité Sociale sur le site internet dédié : https://www.etudiants.cpam54.fr/	Aucune démarche à réaliser : vous serez automatiquement rattaché à la CPAM de votre lieu de résidence

Attention : les étudiants devront quand même s'inscrire sur le site ameli (<https://www.etudiants.cpam54.fr/>) et gérer leur compte depuis cet espace.

Pensez à mettre à jour votre carte vitale.